



RAPPORT DE GESTION 2010

CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

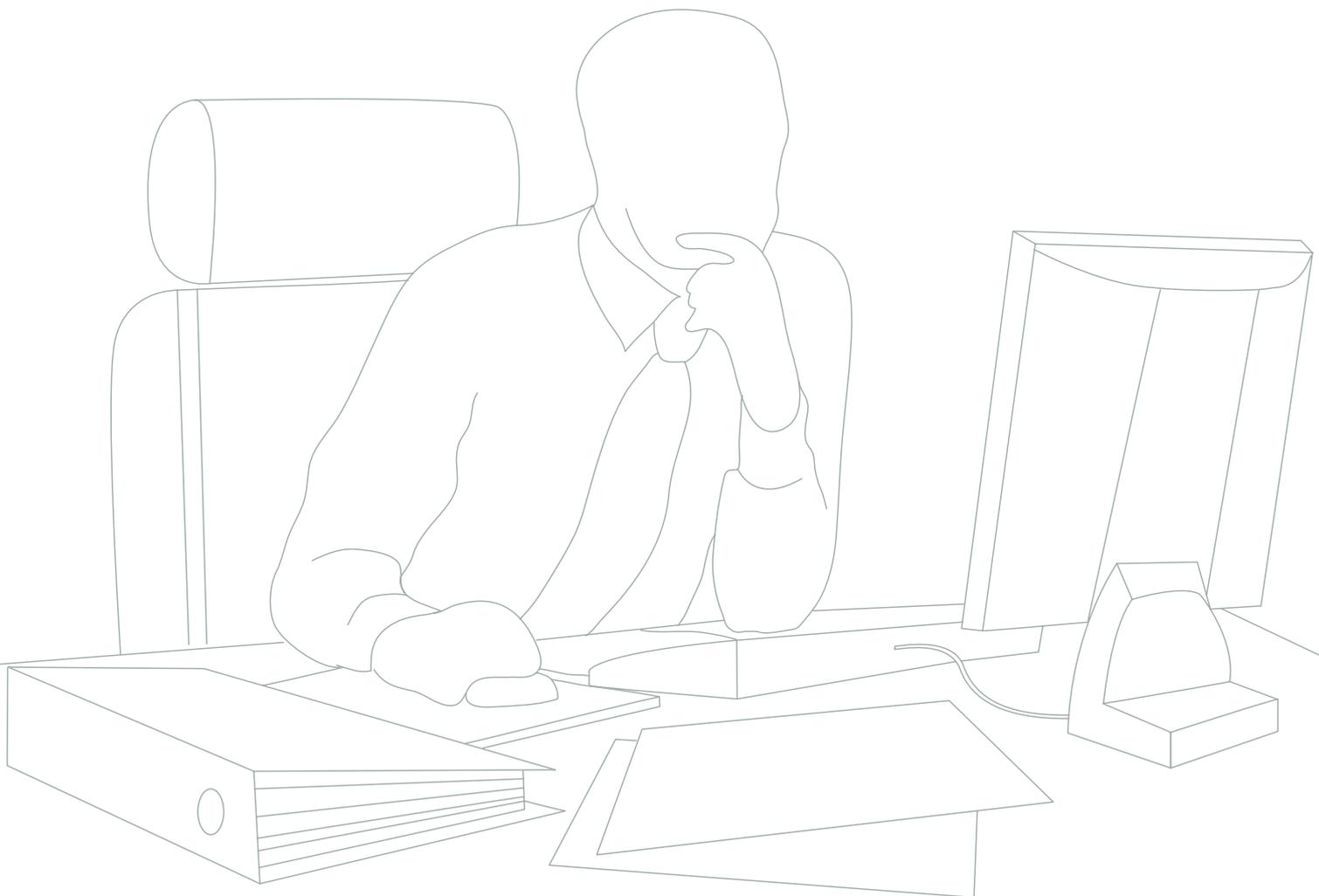


TABLE DES MATIÈRES

La Caisse cantonale vaudoise d'allocations familiales	2
Champ d'activités	3
Affiliation et cotisations	4
Allocations familiales	5
Allocation de maternité	7
Comptes	9



PRÉSENTATION

CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

en quelques chiffres

Allocations familiales

17'000 entreprises cotisantes

17'400 indépendants cotisants

28'200 bénéficiaires

153 millions d'allocations familiales versées

Autres prestations en faveur de la famille

3,5 millions d'allocations de maternité

1,15 millions de prestations du Fonds cantonal pour la famille



CHAMP D'ACTIVITÉS

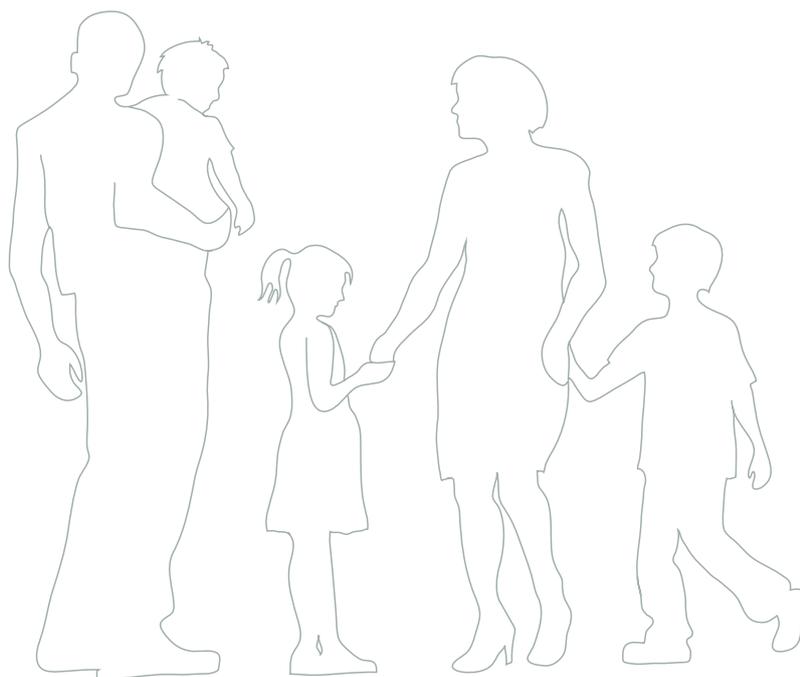
La Caisse cantonale vaudoise d'allocations familiales est un établissement de droit public dont le siège est à Montreux. Elle est gérée par la Caisse cantonale AVS.

Ses attributions sont les suivantes selon la Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille du 23 septembre 2008 :

- gérer les allocations familiales aux salariés, aux indépendants et aux non actifs,
- gérer l'allocation de naissance aux travailleurs agricoles,
- prélever les cotisations pour le Fonds de surcompensation auprès de ses affiliés (0,015% pour la surcompensation entre caisses d'allocations familiales, 0,01% pour le Fonds cantonal pour la famille, 0,08% pour la Fondation pour l'accueil de jour des enfants et 0,1% pour la Fondation en faveur de la formation professionnelle),
 - appliquer le régime des allocations de maternité ou d'adoption,
 - administrer le Fonds cantonal pour la famille,
 - sur délégation du canton, vérifier l'application de la loi par les caisses et collecter les données nécessaires à la statistique.

Elle assume par ailleurs la tâche particulière suivante prévue dans la Charte sociale agricole du 29 novembre 1965 :

- encaisser la contribution de solidarité agricole et verser les allocations de famille aux exploitants qui ne sont pas membres de la Fédération rurale vaudoise.



AFFILIATION ET COTISATIONS

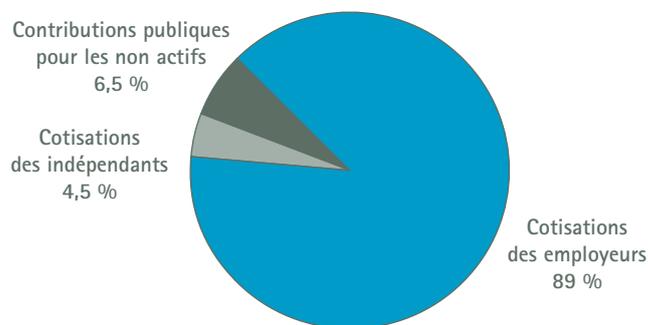
	2009	2010	Différence	
			en chiffres	en %
Entreprises affiliées	14'968	17'064	2'096	14
Indépendants affiliés	15'783	17'335	1'552	9,83
Total	30'751	34'399	3'648	11,86

	2009	2010	Différence	
			en chiffres	en %
Cotisations des employeurs	129'440'081	146'775'320	17'335'239	13,40
Cotisations des indépendants	8'188'388	7'337'622	- 860'766	- 10,39
Contributions publiques pour les non actifs	7'243'144	10'742'165	3'499'021	48,31
Total	144'871'613	164'855'107	19'983'494	13,80

Le taux de cotisation pour les employeurs est de 2,20 %, dont 0,205 % sont destinés à d'autres buts que les allocations familiales et 0,1 % pour les frais administratifs. L'augmentation des cotisations des employeurs entre 2009 et 2010 est due à une augmentation de la masse salariale générale des affiliés de l'ordre de 3,4% et à la perception d'une cotisation supplémentaire de 0,1% en vue de financer la Fondation pour la formation professionnelle (encaissement pour tiers).

Les caisses d'allocations familiales gérant le régime des indépendants participent à une compensation totale des charges.

Les allocations en faveur des personnes non actives sont financées par l'Etat (*répartition canton/communes*).



Les montants indiqués aux pages 4 à 6 ne tiennent pas compte des sommes à restituer, intérêts, etc.



ALLOCATIONS FAMILIALES

	Barème
	Par mois
Allocation pour enfant	CHF 200.-- / 370.-- *
Allocation de formation	CHF 250.-- / 420.-- *
Allocation de naissance ou allocation d'accueil en vue d'adoption	CHF 1'500.-- ** par enfant
* Le premier montant est celui versé pour chacun des deux premiers enfants, le deuxième est celui versé dès le 3ème enfant. ** Ce montant est doublé en cas de naissance/accueil multiple	

Allocations payées	2009	2010	Différence	
			en chiffres	en %
Salariés	137'633'414	135'398'686	- 2'234'728	- 1,63
Indépendants	4'856'513	6'611'568	1'755'055	36,14
Non actifs	7'243'144	10'742'165	3'499'021	48,31
Total	149'733'071	152'752'419	3'019'348	2,02

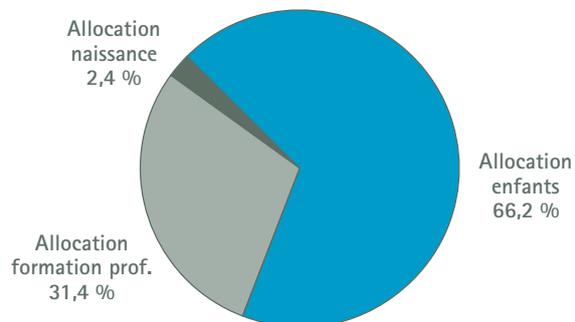
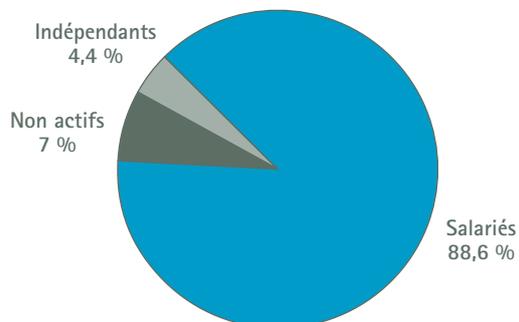
STATISTIQUE SUR LA RÉPARTITION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Allocations payées	Salariés	Indépendants	Non-actifs
Allocations pour enfants	87'918'098	4'649'799	8'570'482
Allocations de formation professionnelle	44'332'574	1'805'269	1'807'183
Allocations de naissance/adoption	3'148'014	156'500	364'500
Total	135'398'686	6'611'568	10'742'165

Note : la répartition des montants par type d'allocation provient des statistiques livrées à l'OFAS pour l'exercice 2010.

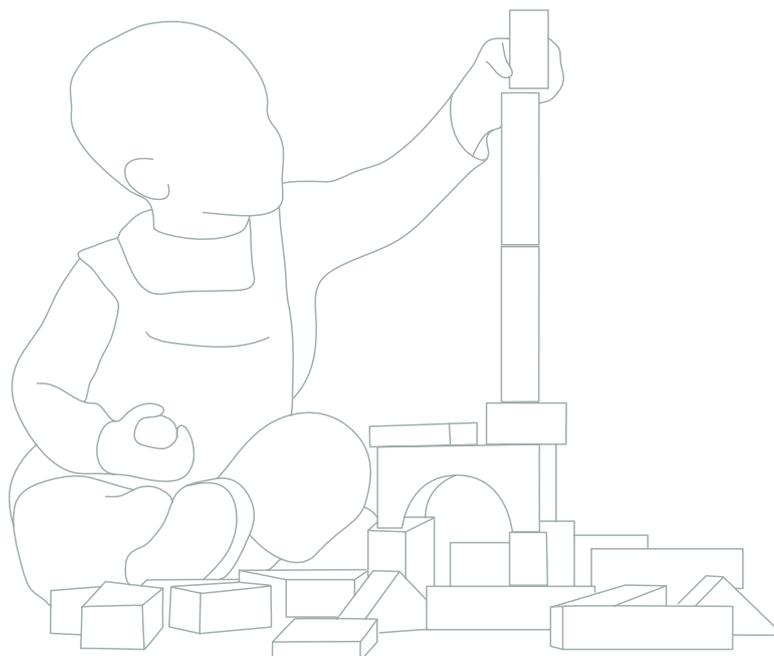


ALLOCATIONS FAMILIALES



	2009	2010	Différence	
			en chiffres	en %
Allocation de naissance aux travailleurs agricoles	73'500	57'000	-16'500	-22,45

Une statistique sur les allocations familiales selon la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) a été réalisée au niveau national en 2010 sous l'égide de l'OFAS. Les tableaux relatifs à ces statistiques peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/zahlen/02016/index.html?lang=fr>



ALLOCATION DE MATERNITÉ

POUR QUEL ÉVÉNEMENT ?

Elle est accordée en cas de naissance, mais également en cas d'adoption ou d'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 12 ans.

POUR QUI ?

L'allocation cantonale de maternité est une prestation destinée aux familles domiciliées dans le canton de Vaud depuis 9 mois au moins.

1. Les familles auxquelles l'allocation fédérale de maternité a été refusée (*notamment lors d'une adoption*) ont droit à des prestations cantonales de 14 semaines équivalentes aux prestations fédérales.

2. Si malgré l'APG fédérale ou cantonale accordée pour les 14 premières semaines, les revenus sont insuffisants (*par rapport aux limites légales des revenus*) il peut être octroyé une allocation de Fr. 250.-- par mois au minimum, pour compenser une perte de gain et cela durant 6 mois (*dès la naissance ou l'adoption*).

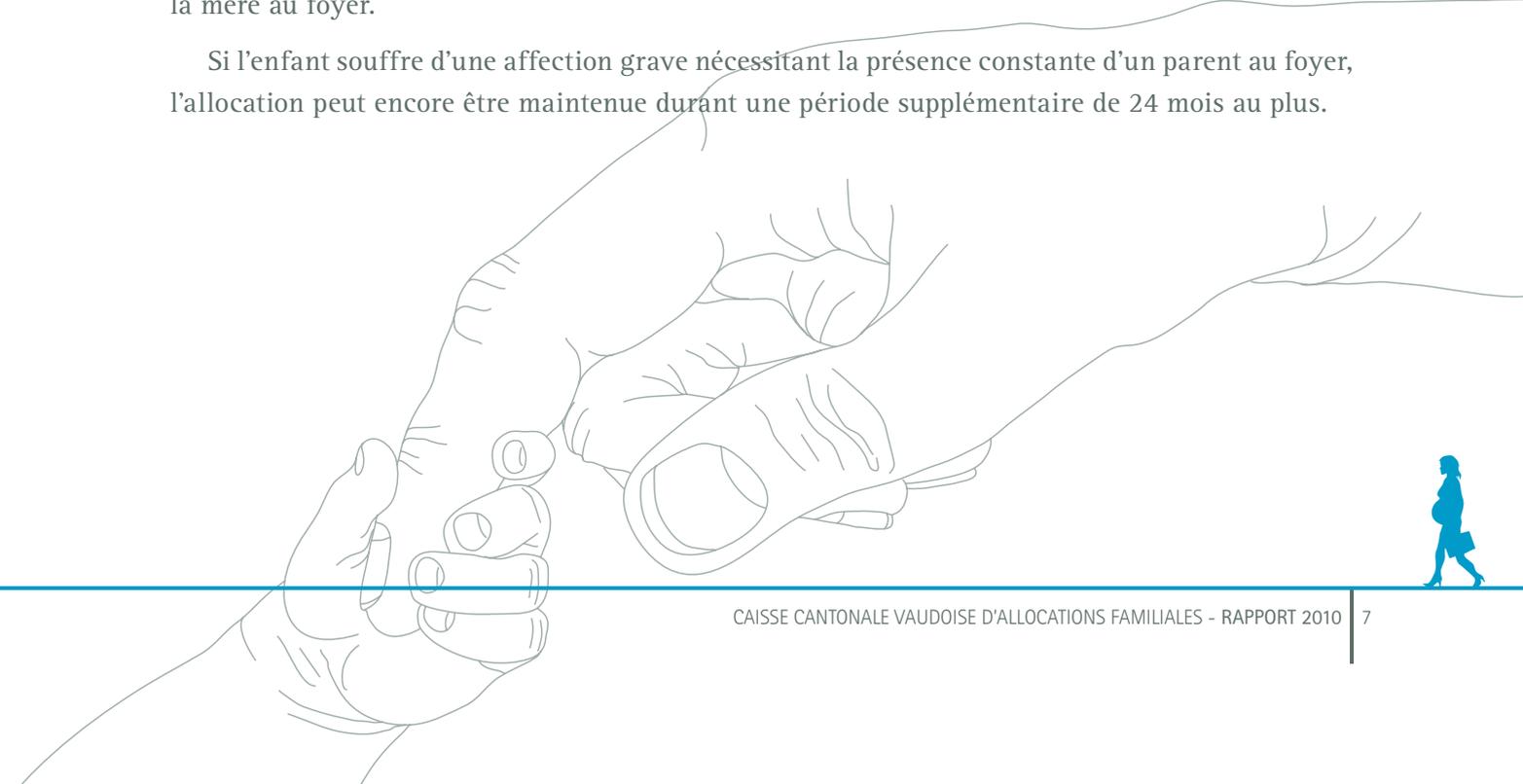
3. Si la mère n'exerçait pas d'activité lucrative (*ni salariée ni indépendante*) et que les revenus sont insuffisants (*par rapport aux limites légales des revenus*) il peut être accordé une prestation de Fr. 250.-- par mois durant 6 mois.

DURÉE DES PRESTATIONS ?

Les prestations en cas d'adoption, qui remplacent l'APG fédérale, sont limitées à 14 semaines.

Les autres prestations sont accordées pour 6 mois. Elles peuvent être maintenues durant 1 à 6 mois de plus si l'état de santé de la mère ou de l'enfant rend nécessaire la présence constante de la mère au foyer.

Si l'enfant souffre d'une affection grave nécessitant la présence constante d'un parent au foyer, l'allocation peut encore être maintenue durant une période supplémentaire de 24 mois au plus.



ALLOCATION DE MATERNITÉ

	Enregistrées		Traitées		En cours	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Demandes	1'592	1'627	1'714	1'609	97	173

Octroi	2009		2010	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Allocation de base	953	1'351'750	918	1'401'400
Allocation perte de gain	485	2'089'725	442	1'915'807
Total	1'438	3'441'475	1'360	3'317'207

	2009	2010
Refus	276	249
dont refus pour dépassement de revenus / fortune	163	136

Bénéficiaires	2009		2010	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Couples	1'187	82,5	1'146	84,3
Mères seules	251	17,5	214	15,7
Total	1'438	100	1'360	100

	2009	2010
Prorogation de droit : 6 mois	44	30
Prorogation de droit : 1 à 2 ans	12	11

	2009		2010	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Allocation en cas de refus APG	5	25'337	9	61'403
Allocation d'adoption	1	0	18	138'047



COMPTES

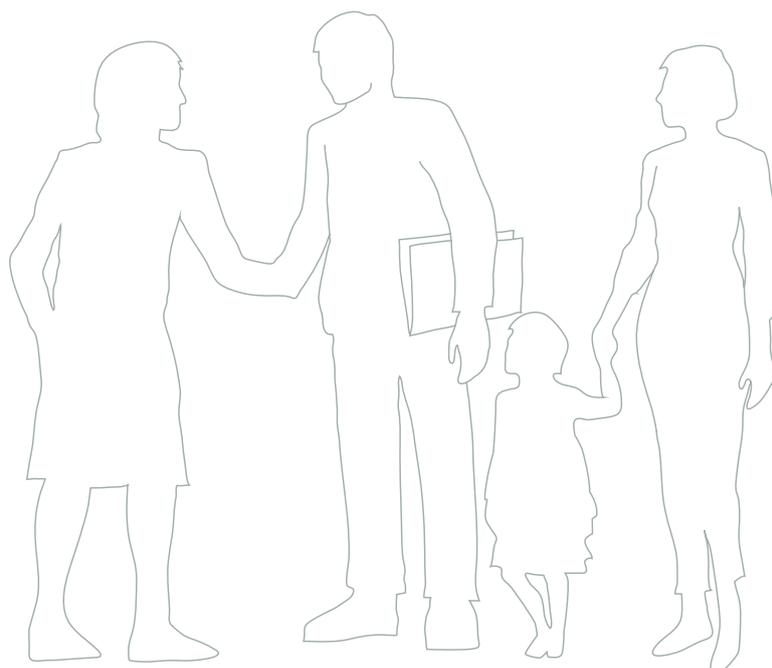
Bilan au 31 décembre	31.12.2009	31.12.2010	%
Actif			
Banques et poste	435'781	1'346'827	2%
Affiliés	10'678'877	10'482'555	18%
Débiteurs et autres comptes courants	1'015'207	1'382'268	2%
Actifs transitoires	73'724	1'570'987	3%
Obligations	4'584'294	3'391'465	6%
Immeubles	25'469'000	39'945'000	69%
	42'256'883	58'119'102	100%

Passif			
Créanciers et autres comptes courants	3'502'527	2'135'802	4%
Dettes envers le secteur 1	15'378'428	18'612'684	32%
Passifs transitoires et comptes d'ordres	3'969'119	6'737'376	12%
Provisions	2'759'597	2'053'777	3%
Fonds cantonal	4'131'916	5'205'034	9%
Réserve de réévaluation d'immeubles	0	14'476'000	25%
Réserve générale au 01.01.	25'252'334	12'515'296	
Résultat	-12'737'038	-3'616'867	
Réserve générale au 31.12.	12'515'296	23'374'429	15%
	42'256'883	58'119'102	100%



COMPTES

Comptes de charges et produits	31.12.2009	31.12.2010	Ecart absolu
Cotisations	131'320'588	146'830'002	15'509'414
Réductions des cotisations	-1'720'180	-54'682	1'665'498
Amortissements des cotisations	-160'366	-693'669	-533'303
Indemnité en réparation de dommages	39	25'143	25'104
Allocations	-137'712'558	-135'996'278	1'716'280
Allocations CCAF à restituer	58'068	531'350	473'282
Amortissement et remises des allocations	21'075	122'461	101'386
Contributions aux divers fonds	-6'152'924	-15'607'164	-9'454'240
Frais d'administration	-4'261'504	-4'624'358	-362'854
Participation aux frais d'administration	4'154'060	4'285'280	131'220
Résultat net des capitaux	171'247	136'479	-34'768
Rendement pour le Fonds cantonal pour la famille	-226'143	-209'126	17'017
Résultat net des immeubles	1'771'560	1'637'695	-133'865
Résultat - perte	-12'737'038	-3'616'867	9'120'171



REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à nos clients pour la confiance témoignée, aux partenaires, organes et autorités qui nous ont apporté leur soutien et leur collaboration, aux agences d'assurances sociales, ainsi qu'à tous les collaborateurs pour l'immense travail fourni durant cette année 2010.

Fabienne Goetzinger

Jean Heim

Directrice

Président



CONSEIL

COMPOSITION

Président

M. Jean HEIM, Lausanne

Membres

M. Philippe CHAUBERT

Membre de la Direction du Service du personnel de l'Etat de Vaud, Lausanne

Mme Françoise FAVRE

Cheffe de l'instance juridique, Service de l'emploi, Lausanne

M. Aldo FERRARI

Secrétaire syndical UNIA Vaud, Lausanne

M. Fabrice GHELFI

Chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, Lausanne

Mme Marianne KELLER

Assistante postale et conseillère communale, La Tour-de-Peilz

M. Philippe MEYLAN

Administrateur et Directeur général de la Société «Interactif Conseils en personnel SA»

M. André OVERNEY

*Représentant de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), Tolochenaz,
Représentant de la Fédération patronale vaudoise*

M. Yves PELLAUX

Agriculteur, Président de Prométerre, Pomy

M. François PURICELLI

*Directeur au Centre patronal,
Représentant de la Fédération patronale vaudoise, Paudex*

M. Jean-Paul ROSSIER

Secrétaire syndical UNIA, Lausanne

M. Pierre-André VIRET †

*Secrétaire syndical UNIA,
Représentant de l'Union syndicale vaudoise, Morges*

M. Pierre-André Viret est décédé le 3 mai 2011



